

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

MOBILISATION DES SERVICES DE L'ETAT POUR LES CAMPAGNES DE VACCINATION DES 12-18 ANS EN MILIEU SCOLAIRE

Lyon, le 09/09/2021

En ce début d'année scolaire 2021-2022, les services de l'Etat– **préfecture de la région de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'académie de Lyon, et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes** - se mobilisent pleinement pour proposer aux élèves de plus de douze ans un accès facilité à la vaccination, sur le temps scolaire et sur la base du volontariat. Cette démarche commune s'effectue en coopération avec les collectivités territoriales pour accompagner les élèves, les familles, les établissements scolaires et leurs équipes.

Ce seront **environ 520 établissements qui proposeront au cours du mois de septembre une solution de vaccination.**

Un contexte toujours marqué par la circulation des variants

Dans un contexte épidémique marqué par la contagiosité de nouveaux variants et leur transmissibilité, la vaccination des adolescents demeure une priorité pour casser les chaînes de transmission du virus. Par ailleurs, alors qu'ils constituent la tranche d'âge où les interactions sociales sont les plus nombreuses, le Conseil scientifique, dans son avis du 6 juillet 2021, confirme que le taux de couverture vaccinale des 12-17 ans aura un impact majeur sur leur santé et sur le nombre d'hospitalisations à l'automne. Aussi, depuis le 15 juin, les adolescents âgés de 12 à 17 ans peuvent se faire vacciner contre la Covid-19.

L'enjeu est donc individuel, mais aussi collectif. Conformément à l'avis rendu par la Haute Autorité de Santé, le 3 juin 2021, la vaccination représente un bénéfice individuel évident sur le plan psychologique et social, en évitant les fermetures de classes et d'établissements et comporte des effets favorables pour la santé mentale, tout en évitant les ruptures d'apprentissage des élèves. Par ailleurs, la vaccination des jeunes présente un bénéfice indirect quand elle permet de protéger leurs proches immunodéprimés ou vulnérables.

Notre territoire souhaite conserver l'avance acquise ...

Selon les chiffres de GEODES, la plateforme de Santé publique France, mis à jour quotidiennement, au 6 septembre dans l'académie de Lyon, 63,6% des jeunes de 12-17 ans (Ain : 55,5%, Loire : 70,2%, Rhône : 65,3%) ont déjà reçu leur première dose de vaccin (59,1 % au niveau national) et 50,7 % (Ain : 43,2%, Loire : 56,6%, Rhône : 52,3%) disposent déjà d'un schéma vaccinal complet. Les taux de couverture vaccinale des jeunes de l'académie de Lyon représentent une belle démonstration de leur engagement dans la stratégie vaccinale déployée sur tout le territoire.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

... En présentant une offre de vaccination de proximité: 100% des établissements du second degré proposeront une première dose à leurs élèves d'ici la fin du mois de septembre

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'académie de Lyon, l'agence régionale de santé, et les collectivités territoriales en compétences sur ces établissements scolaires ont travaillé à un dispositif qui s'inscrit dans une dynamique de proximité et d'accessibilité. Ainsi, un plan départemental de vaccination a été établi dans chacun des trois départements de l'académie.

Depuis le 03 septembre, les élèves de 12 ans et plus, qui ne sont pas encore vaccinés, peuvent choisir de le faire en milieu scolaire. L'objectif est que chaque établissement scolaire puisse proposer une solution de vaccination d'ici fin septembre soit par déplacement des élèves dans un centre de vaccination permanent sur des créneaux horaires dédiés soit par implantation d'un centre éphémère de vaccination dans un établissement scolaire avec déplacement d'une équipe mobile de personnels médicaux, en lien avec le service Départemental d'Incendie et de Secours.

Cette deuxième solution permet de faciliter l'accès à la vaccination dans les zones rurales - les établissements éloignés des centres de vaccination du territoire - ou les zones ayant un taux de vaccination faible pour la tranche d'âge 12-17 ans.

Pour l'académie, chaque établissement scolaire du second degré (publics et privés secondaires) a été destinataires soit des coordonnées du référent du centre de vaccination de proximité afin de pouvoir planifier les créneaux horaires pour les élèves de son établissement (ce qui représente la plus grande majorité des situations) soit être désigné centre éphémère de vaccination.

C'est notamment les cas du lycée Jacques Brel qui accueillera tous les élèves vénissians, collégiens et lycéens, dans le Rhône ou du lycée des Horizons à Chazelles (42) ou du lycée Quinet à Bourg-en-Bresse. Ce seront environ 520 établissements qui proposeront au cours du mois de septembre une solution de vaccination, dont une centaine dès la rentrée.

Le recueil des autorisations parentales, pour les élèves de moins de 16 ans, a commencé dès la rentrée afin de pouvoir calibrer les opérations de vaccination. L'organisation matérielle se construit avec les collectivités compétentes notamment sur la question des transports.

L'éducation nationale se mobilise également au sein des établissements, via les personnels de santé, les enseignants,... pour apporter des éléments de clarification sur ce qu'est la vaccination afin que l'élève puisse, en toute conscience, faire son choix.

Les enseignants ainsi que les personnels de ces établissements peuvent également bénéficier de cette offre de service en proximité.

Les modalités pratiques de la vaccination en collèges et lycées

Les calendriers et modalités spécifiques de ces opérations de vaccination sont précisées aux parents d'élèves et aux élèves, par chaque chef d'établissement, dans les meilleurs délais. Les élèves se verront proposer une vaccination gratuite, avec le vaccin ARN Messenger, essentiellement du Pfizer/BioN'tech et du Moderna parfois. Les secondes injections sont proposées à l'issue de la première vaccination et se feront après un délai minimal de 21 jours.

Tous les élèves, quel que soit leur âge, doivent se présenter avec une carte vitale, la leur ou celle d'un de leurs parents, le jour de la vaccination.

Ce travail est mené afin d'arrêter des créneaux dédiés à nos élèves en tenant compte du rythme scolaire.

Des opérations déjà programmées, dans les trois départements

Plus de 60 opérations ont été anticipées, sur les 3 départements, pour rendre possible la vaccination, de septembre jusqu'à la mi-octobre. D'autres opérations seront proposées, en interaction avec les établissements scolaires et les centres de vaccination.

Dans le cadre de la campagne de vaccination dans le département de l'Ain, deux actions sont à noter :

- Une équipe mobile sera présente au lycée agricole Les Sardières. Les élèves de l'EREA P. Commerson, du LP G. Voisin et du collège du Revermont pourront se rendre dans cet établissement.
- Une équipe mobile sera présente au lycée Quinet pour accueillir les élèves des lycées Carriat, Lalande et du LP Pardé.

La configuration du Rhône avec de nombreux établissements scolaires et un maillage serré de centres de vaccination a conduit le comité de pilotage départemental à privilégier le travail en proximité entre les établissements et les centres : l'inspecteur d'académie a réuni les chefs d'établissement de Vaulx-en-Velin et Vénissieux dès le 27 août.

Dans le même esprit, l'inspecteur d'académie a réuni en deux visios, le 30 août, tous les chefs d'établissement du Rhône pour leur expliquer le dispositif et les orientations prises dans le Rhône par le comité de pilotage départemental en leur demandant de se rapprocher, dès la rentrée scolaire, du centre de vaccination de proximité pour bloquer des créneaux horaires pour leurs élèves. Concrètement, tous les établissements sont en train de planifier des rendez-vous pour leurs élèves.

Après le retour d'expérience du centre éphémère implanté au lycée Jacques-Brel et au regard de difficultés locales qui pourraient se manifester dans les zones de forte circulation du virus, un centre éphémère organisé avec l'ARS et le SDIS pourrait se déployer pour les établissements de Vaulx-en-Velin/Rillieux la Pape ou Givors/Grigny le 23 septembre.